



MINI BARCELONA 2010



Du 14 au 20 Octobre 2010

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION

- La Mini Barcelona 2010 est organisée par le Reial Club Marítim de Barcelona en collaboration avec la Classe Mini.
- La langue officielle pour le règlement, les instructions de course, les informations aux concurrents concernant la course et le trafic radio est l'espagnol. Les Instructions de course en français seront fournies à la demande.

2. PARTICIPANTS

- Course en solitaire. Les concurrents devront être en règle avec l'association Classe Mini.
- Les prototypes devront être munis de leur cahier de jauge à jour. Pour jauger un bateau, prendre contact dans des délais suffisants avec la Classe Mini, pour une session de jauge (T. 02.97.55.89.54 – email : contact@classemini.com).
- Classement en temps réel pour proto et séries.
- Les bateaux devront satisfaire aux règles d'équipement et de jauge définis par la Classe Mini en 2010 – Niveau B.

3. PROGRAMME

- 14 et 15 Octobre : Contrôles de sécurité et inscriptions.
- 16 Octobre :
Petit Déjeuner,
Briefing,
Départ de la régates.

Parcours : Barcelona- Marque de parcours -Minorque par tribord –Barcelona
Milles : 300

Contrôle de passage à l'Ile del Aire (Minorque).

- Le Comité organisateur se réserve le droit de modifier le parcours si les prévisions météorologiques du moment sont jugées mauvaises.
- Seuls les bateaux ayant satisfaits aux contrôles de jauge et sécurité seront autorisés à prendre le départ.
- 20 Octobre : remise des prix

4. RÈGLES

- Règles de Course de l'ISAF (RCV) 2008-2012,
- Prescriptions de la Real Federación Española de Vela,
- Règles de la Classe Mini en vigueur,
- Le Règlement International pour prévenir les abordages en mer,
- Le présent avis de course,
- Les Instructions de Course et ses annexes.

5. INSCRIPTIONS

- Les inscriptions seront ouvertes à partir du 25 janvier 2010. Toute inscription reçue avant le 25 janvier sera considérée à cette date.

Pour s'inscrire, chaque concurrent devra envoyer **au Reial Club Marítim de Barcelona**

- ♣ Bulletin d'inscription (Fiche d'inscription + Fiche de Responsabilité)
- ♣ Photocopie assurance du bateau
- ♣ Droits d'Inscription

par fax : 0034 93.221.55.66,

par E-mail : creuers@maritimbarcelona.org

Par courrier : RCMB - Muelle de España s/n - 08039 Barcelona

- Le nombre maximum de participants sera de 35 bateaux, enregistrés dans l'ordre de réception des droits d'inscription. La date limite de réception des inscriptions est fixée au 30 Septembre 2010.
- Droits d'inscription : 225 € par Bateau Inscrit
Transfert du crédit a : CAIXA D'ESTALVIS DE CATALUNYA
CCC : 2013 0148 09 0201258644
IBAN : ES18 2013 0148 0902 0125 8644
BIC : CESSESBBXXX
TITULAR : REIAL CLUB MARITIMO DE BARCELONA
CONCEPT : MINI BARCELONA 2010

Pour toute annulation avant le 15 Septembre, l'organisateur gardera 25% des frais d'inscription pour frais de dossier. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

- Tous les bateaux et leurs équipages devront être à la disposition de l'organisation à partir du 14 octobre 2010 à 09 heures.
- Les bateaux disposeront d'amarrage gratuit deux semaines avant et deux semaines après le jour du départ. Les autres périodes coûteront 30 € par semaine.

6. INSTRUCTIONS

- Elles seront remises à chaque participant au bureau de la Régate au moment de la confirmation et vérification de l'inscription.

7. SÉCURITÉ

- Deuxième Catégorie Technique ORC, RORC.

8. REMISE DES PRIX

- Les prix seront communiqués ultérieurement.

9. RESPONSABILITÉ

- Le Reial Club Marítim de Barcelona et les entités collaboratrices n'assument aucune responsabilité en cas d'accident ou incident qui puisse arriver pendant la réalisation des épreuves ou quand celles-ci seront terminées.
- La signature de la déclaration de Responsabilité (jointe avec l'inscription à la régates) sera obligatoire.

10. APPEL

- Les décisions du Jury pourront faire l'objet d'un appel auprès de la RFEV.

11. FACULTÉS

- L'Organisation se réserve le droit de modifier le présent avis de Course.

12. PUBLICITÉ

- L'évènement est considéré en catégorie B selon les Règles ISAF en matière de publicité.